

« L'expression des groupes politiques est libre, dans les limites imposées par la loi et la jurisprudence. Les textes sont donc de l'entière responsabilité de leurs auteurs. »

FERNEY-VOLTAIRE VALEURS COMMUNES

La concorde par le sport

La période estivale a été marquée par la ferveur olympique et paralympique qui a touché le pays. Labellisée Terre de Jeux 2024, notre ville accompagne les sportifs depuis de nombreuses années dans leur pratique. Pendant des années, la question sportive a été en grande partie portée par le SIVOM de l'Est gessien, chargé de construire et de gérer la majorité des équipements sportifs sur les territoires de Ferney-Voltaire, d'Ornex et de Prévessin-Moëns. Néanmoins, cet outil supracommunal ne s'est jamais saisi de l'intégralité de la compétence sportive, le centre nautique et les terrains sportifs ayant toujours été gérés par notre commune. Aujourd'hui, le SIVOM a été dissous, la liquidation par l'État traîne en longueur et un voisin profite de ces retards pour reculer le paiement de la soulte à sa charge à l'issue du partage.

Depuis la reprise de la gestion de l'intégralité des équipements sportifs par la commune, nous avons mis en place un bureau des sports pour accompagner au plus près les associations sportives. Alors qu'en marge de la parade des athlètes olympiques et paralympiques, le président de la République a annoncé la création d'une fête du sport tous les 14 septembre, notre Ville a organisé la 10^e édition cette année de cet événement majeur. La Ville soutient de longue date les associations dans l'organisation de rencontres sportives, une étape du Ping tour au parc de l'Abbé Boisson en septembre et diverses battles de breakdance en mai et juin en sont de bons exemples. Nous soutenons également les sportifs de haut niveau : des lignes d'eau ont ainsi été mises à disposition pour leur entraînement à Gaëlle Brousse qui est devenue double vice-championne du monde d'apnée en 4x50 m et 8x50 m en juillet en Serbie, et à Grégoire Berthon qui est arrivé en 5^e position lors de l'épreuve de triathlon PTS4 aux Jeux paralympiques Paris 2024.

Si le sport ne peut régler tous les problèmes de la société, il contribue tout de même à générer des moments de concorde dont notre société a bien besoin.

FERNEY EN GRAND

Jean-Loup Kastler,
Myriam Manni,
Nicolas Krausz

Le « réseau de chaleur » : écologie ou promotion immobilière ?

En cette période de rentrée, la majorité sort l'artillerie lourde en matière de communication. Son nouveau faire-valoir est le projet "écologique" de réseau de chaleur utilisant l'énergie perdue par le CERN. Un pas non négligeable en direction de la transition énergétique !

Le maire y voit surtout une manière de faire diversion face au bilan désastreux de la société publique locale Terrinov dont notre commune est actionnaire (100 millions d'€ de dettes). Ce projet est pourtant directement financé par cette structure.

Il est donc étonnant que le maire soit incapable de dire quelle sera la participation financière de la spl au réseau de chaleur. Le même flottement se retrouve au sujet de la mise en service du nouveau réseau. Il faudrait se contenter d'une fourchette allant de 2025 à 2038...

Enfin, nous n'avons aucune information sur le profil sociologique des foyers qui profiteraient du projet. Nous savons au mieux que le réseau de chaleur devrait permettre de réduire la facture énergétique de 25 % pour les bénéficiaires. Cette annonce provoque le scepticisme jusque dans la majorité dont un membre souligne que ce différentiel repose sur les avantages fiscaux alloués au dispositif.

Dans les circonstances actuelles, la multiplication des « réunions publiques » sur un projet déjà inauguré au mois de novembre 2023 a de quoi interroger. S'agit-il de convaincre des promoteurs frileux qui hésitent à investir dans la ZAC de Ferney ? La SPL cherche-t-elle à accélérer la construction de logements pour compenser la mise en jachère d'un tiers de l'espace commercial de la zone de la Poterie ?

La formule magique imaginée par la SPL pour sortir du bras de fer qui l'oppose aux banques débouche sur un numéro d'équilibriste. Une chose est certaine : le coût du foncier sur le troisième tiers de la zone de la Poterie est déjà déterminé par convention. En faisant des promesses intenables aux acteurs culturels ferneysiens, la spl et la commune jouent à un jeu dangereux.

LA FORCE DE L'UNION

Dorian Lacombe

Jouer du tam-tam ou comment éluder des entrées d'argent au budget de la Ville?

Au Conseil municipal de juin, la municipalité a adopté le nouveau taux de la taxe d'aménagement (TAM) la portant à 17% pour les logements et 12% pour les zones économiques. La TAM est un impôt local perçu par la commune et le département. Cet impôt sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements. Cette majoration peut être motivée, par exemple, par la création d'équipements publics généraux (écoles, centres sportifs etc) entraînés par les nouvelles constructions. Elle peut aussi servir aux investissements nécessaires pour préserver le milieu naturel, la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique. Lors de cette session, j'ai présenté une motion afin que cette taxe d'aménagement soit portée au plafond autorisé par la Loi (20%) car vu la demande et le prix du m² à Ferney-Voltaire, un promoteur immobilier peut parfaitement amortir une augmentation de 3% (quelques centaines d'euros par logement). Dans la mesure où des milliers de personnes vont s'installer sur notre commune, il me paraît sensé de les accueillir avec des équipements décentes et d'offrir à l'ensemble de la population un cadre de vie agréable. Tout le monde est gagnant: les habitants actuels et les nouveaux arrivants!

Notons que la TAM ne vient qu'une seule fois et n'est pas récurrente comme les taxes foncières et d'habitation. De plus, une fois que la Ville sera construite, il n'existera plus de moyen de la percevoir. Il s'agit donc d'une opportunité unique. A chaque occasion, le Maire se lamente de la réduction de la dotation de l'Etat aux communes mais son équipe a préféré ne pas voter cette motion. Quelle contradiction! Notre ville se densifie de plus en plus et la majorité ne souhaite pas capitaliser sur ce levier fiscal et investir pour notre commune. Pourquoi un tel refus?